

Pauvreté: plus dangereuse que la Bombe A

Plusieurs chefs spirituels, réunis à Munich, prêchent l'urgence de combattre la misère partout à travers le monde.

Ce n'est pas un excité qui le déclare ni un extrémiste; c'est S. E. Mgr Valerian Garcias, cardinal archevêque de Bombay, aux Indes. Prenant la parole au cours du congrès eucharistique international qui réunissait la semaine dernière, à Munich, un demi-million de catholiques, Mgr Garcias a comparé la pauvreté, dont souffrent les deux tiers de l'humanité, à une épée suspendue sur le monde... Il a déclaré que c'est là un danger plus grave que les bombes nucléaires.

Sol fertile

D'autres prélats ont aussi exprimé leur opinion sur le grand dénuement de tant de peuples; ils ont tous été d'accord pour affirmer que la misère constitue un sol fertile pour le communisme. A l'issue du congrès, le nombre et l'autorité des témoignages qui vont dans ce sens permettent d'affirmer que l'aide aux déshérités compte parmi les tout premiers objectifs de l'Eglise catholique.

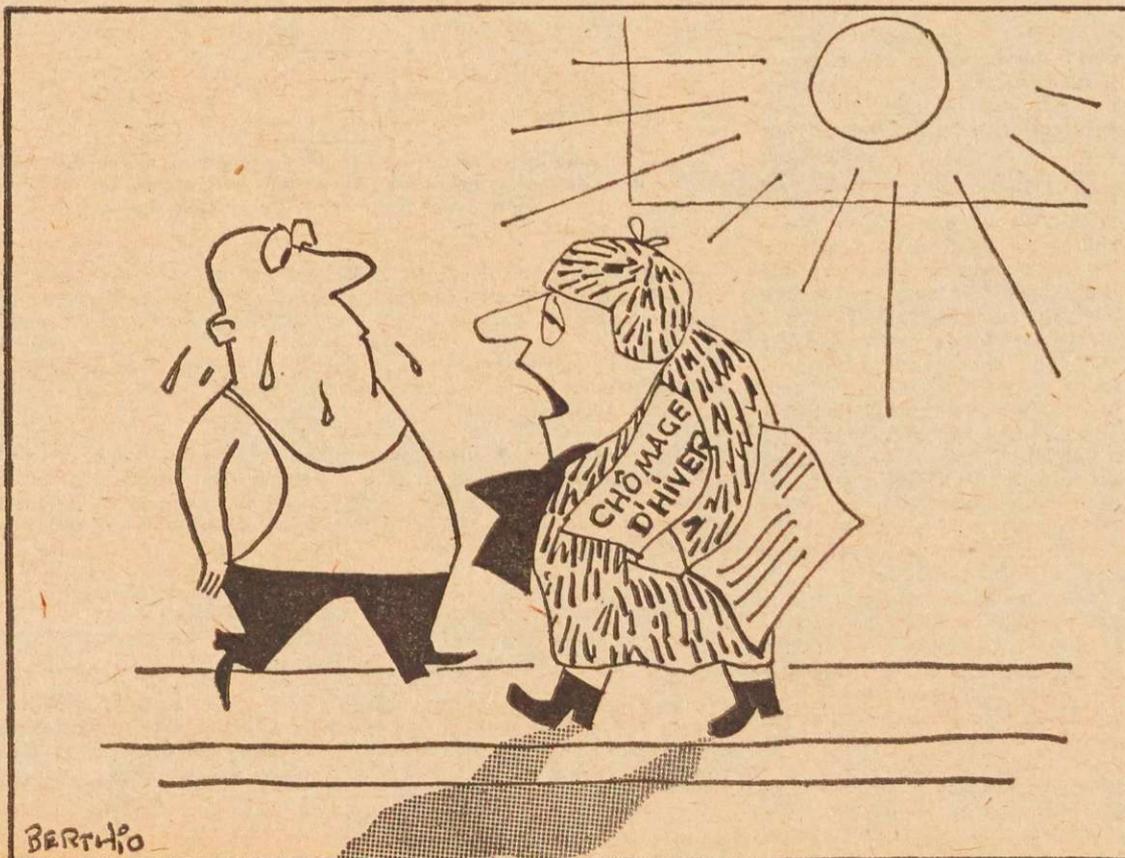
Ce n'est pas à des syndiqués chrétiens qu'on doit prêcher cette vérité, encore que trop d'entre nous restent tentés de l'oublier. Car catholique veut dire universel et ce n'est pas seulement aux pauvres et aux faibles de notre pays que nous devons nous intéresser mais à tous les hommes qui manquent du nécessaire, où qu'ils se trouvent à travers le monde.

Danger !

Syndiqués ou non, nous sommes tous enclins à nous replier sur nous-mêmes, à considérer que la misère du voisin, et à plus forte raison celle de nations lointaines, ne nous regarde pas.

Ce rappel par un Prince de l'Eglise (et Mgr Garcias a pour ville épiscopale l'une des plus pauvres de l'univers) doit nous être un encouragement, non seulement à persévérer dans l'action syndicale, l'action par excellence en faveur des faibles, mais aussi de nous ouvrir l'esprit à tous les moyens privés ou publics de secourir les déshérités partout où il s'en trouve.

Le TRAVAIL



— Y a tellement de chômeurs . . . On doit être en hiver



Vol. XXXVI — No 15

Ottawa, 12 août 1960

DEUX ACTIONS A SOUTENIR :

Réforme de la P. P. et guerre au patronage

Il n'est pas besoin d'être très vieux dans le syndicalisme pour se souvenir des traitements barbares appliqués aux grévistes d'Asbestos, de Louiseville et d'ailleurs par ce qui nous tenait lieu de Police provinciale au cours des dix dernières années.

A Louiseville, après avoir brisé à coups de matraque une manifestation, un agent irresponsable tirait des coups de revolver dans le dos d'un groupe d'ouvriers qui gravissaient l'escalier de leur local syndical, atteignant l'un d'eux d'une balle dans la nuque.

Un scandale

Plus scandaleuse encore, peut-être, dans les procès de grève, la désinvolture parfaite avec laquelle les agents de cette police commettaient parjure sur parjure, en présence de témoins oculaires des faits évoqués. Et que dire des agents qui, au cours d'une grève, faisaient aux journalistes des déclarations publiques sur le fond du litige et condamnaient d'autorité les ouvriers "exigeants qui ne savaient pas se contenter de bons salaires"?

Nous l'avons répété, ici même, à plusieurs reprises, toute cette conduite irresponsable de la part de supposés représentants de l'ordre, tenait à deux causes évidentes:

1. l'utilisation de la Police provinciale pour des fins politiques;
2. l'absence totale de formation pour les agents de cette police.

Transformation

Le nouveau chef de la P.P. a proclamé son intention de transformer ce ramassis d'amis politiques, de fiers-à-bras et de profiteurs (réserve faite de quelques agents honnêtes et compétents) en une Sûreté disciplinée, impartiale et efficace. Nous ne saurions dire à quel point ce programme réjouit la direction et tous les membres de la C.T.C.C. C'est là une oeuvre de salubrité publique que nous devons soutenir de toutes nos forces; notre collaboration est entièrement acquise au nouveau gouvernement provincial pour arriver à ses fins.

A Asbestos—et le fait a été reconnu officiellement par la Cour supérieure—des policiers ont battu en chambre close, jusqu'au sang et jusqu'à l'inconscience, des travailleurs sans défense amenés pour "interrogatoire" et qui ne furent jamais convaincus du moindre délit.

Pas de lèse-député

Quant à la lutte contre le patronage, on peut en dire exactement la même chose. Les syndiqués ne doivent pas se laisser tromper par les critiques de ces dernières semaines, soit qu'elles proviennent du parti qui a perfectionné ce système, soit qu'elles s'expriment par la bouche de libéraux profiteurs, déçus de n'être pas gavés par "leur" parti.

On ne nous fera jamais croire qu'en confiant l'administration de la province aux administrateurs, on commet un crime de lèse-député. Nous voyons depuis trop longtemps les représentants du peuple, uniquement préoccupés de distribuer des "faveurs" (aux frais des contribuables) briller en Chambre par leur nullité quand ce n'est pas par leur absence.

Que les députés restent à la disposition de leurs électeurs pour les écouter, les conseiller, les éclairer sur le sens des lois et les procédures à suivre dans leurs démarches, cela va de soi.

Mais qu'on mette fin au système en vertu duquel il fallait l'approbation du député pour la moindre chose, y compris la jouissance des bénéfices prévus par la loi, c'est le bon sens même et cela ne réduit en rien le rôle ni l'importance de la députation.

Notre appui

Ces deux mesures représentent des réformes qui tardaient scandaleusement. Nous sommes heureux d'appuyer de toutes nos forces leur application sévère et expéditive, heureux aussi d'en féliciter le gouvernement.

LETTRE DE LONDRES

Les syndicats voudraient être mieux renseignés sur les finances des compagnies

Qui devrait être le plus renseigné sur l'état financier d'une firme? Les actionnaires? Bien sûr, et les travailleurs et leur syndicat aussi, déclare la Confédération des Syndicats britanniques (T.U.C.). Le T.U.C. vient de demander à un comité gouvernemental, qui enquête sur les lois industrielles, que les faits qui se cachent derrière les bilans ne soient plus gardés secrets.

Les syndicats investissent eux-mêmes des sommes importantes et bien que la plus large part de leur capital de réserve ait été transformée en actions gouvernementales ou actions des services publics ou encore en actions de compagnies sous régie, ils sont pressés par des conseillers financiers de suivre maintenant une politique d'investissements moins timorée. Plusieurs des syndicalistes les mieux payés achètent des actions de compagnies et de trusts, au lieu de garder leurs économies à la banque ou en bons du gouvernement à faible taux d'intérêt.

Les moyens de payer

Mais, bien que le T.U.C. soit désireux de protéger et d'étendre les droits des actionnaires, il a un intérêt plus direct à ce que les syndicats soient mieux informés des affaires des compagnies. Les détails obtenus pourraient servir, dit le T.U.C., à faciliter les négociations collectives. Les syndicats qui négocient des augmentations de salaires pour leurs membres dans une industrie donnée désirent savoir si l'employeur a les moyens de payer ces augmentations et désirent aussi être renseignés sur l'avenir de cette industrie.

Actuellement, la loi des industries britannique se préoccupe surtout des droits des actionnaires et de leurs relations avec les directeurs. Le T.U.C. soutient que les employés d'une compagnie ont un intérêt équivalent dans les destinées de cette compagnie. Il est vrai que les négociateurs syndicaux ne travaillent pas à l'aveuglette quand ils essaient d'évaluer les moyens financiers d'une firme. Mais, trop

souvent, les chiffres qu'ils obtiennent ne leur parviennent que comme un sous-produit des obligations auxquelles les compagnies doivent se soumettre pour d'autres raisons que la coordination effective du système des relations industrielles, et même alors le tableau est loin d'être complet et à jour. Le T.U.C. désire que la loi soit amendée pour que les compagnies soient obligées de fournir plus de renseignements. Il désire aussi que l'importance de donner des renseignements adéquats aux travailleurs soit expressément reconnue.

La réticence envers cette idée a surtout été le fait, dans le passé, de firmes qui craignaient qu'en donnant des renseignements plus explicites elles minent leur pouvoir de compétition; des secrets vitaux seraient fournis à leurs rivaux commerciaux. Le T.U.C. contredit cet argument en soulignant la réussite de firmes qui publient déjà plus de renseignements que ceux requis par la loi.

Sur les listes de paye

De plus, plus des trois quarts des compagnies sont des compagnies privées qui n'ont aucune obligation légale de fournir des comptes financiers annuels. Certaines de ces firmes ont des tas de gens sur leur liste de paye. Et cependant les syndicats qui négocient pour les travailleurs de ces entreprises n'ont pas les renseignements financiers pour étayer leur propre cas ou juger du cas de la compagnie. Il existe donc d'excellentes raisons pour obliger les firmes à fermer leurs livres chaque année. Certaines firmes comme les banques, les maisons d'escompte, les entreprises de transport et les compagnies d'assurances sont autorisées à retirer certains articles des comptes qu'elles publient. Ce privilège, dit le T.U.C., devrait être supprimé.

Expliquant son cas, le T.U.C. — porte-parole de plus de 8 millions de travailleurs — insiste pour que les compagnies décomposent les principaux items de leurs comptes.

Les firmes devraient révéler des détails de leurs bénéfices sur le marché intérieur et outre-mer. Elles devraient mettre en évidence le prix des produits finis vendus et le prix des matières premières ainsi que les autres items importants. Les dépenses de l'administration, de la distribution et de la vente devraient être pu-

bliées, de même que le montant des salaires et le nombre des employés.

De cette manière, tous ceux qui sont intéressés à l'efficacité — et les syndicats se rangent dans cette catégorie — seraient à même de comparer entre elles, les firmes de toute espèce d'industrie.

Un autre handicap pour les négociateurs syndicaux est le retard apporté à la publication des données essentielles. Actuellement, une compagnie a un délai de neuf mois entre la date de fermeture de ses comptes annuels et la remise d'une copie de ceux-ci au Directeur de l'enregistrement des compagnies.

Dans politiques

Un des points les plus soulignés de la preuve fournie par le T.U.C. concernant la publication des rapports financiers des compagnies, est celui qui demande qu'il soit interdit aux compagnies de faire des donations aux fonds d'organisations politiques ou de dépenser de l'argent en activités "dont le premier but est la poursuite d'objectifs politiques."

Certains syndicats dépensent eux-mêmes de l'argent en politique — mais depuis une cinquantaine d'années des lois strictes ont fixé des limites à la façon dont cet argent est dépensé. Tout d'abord, les syndicats doivent obtenir le consentement de la majorité de leurs membres au vote pour l'établissement d'un fonds politique. Ensuite, si un membre ne désire pas souscrire à ce fonds il peut s'en dispenser sans perdre aucun de ses droits dans le syndicat. Le fonds politique doit être tenu séparément des autres fonds du syndicat et un décompte régulier de son utilisation doit être remis à un greffier officiel à qui les taux de la contribution politique du syndicat doivent être soumis pour approbation. Aucun des revenus ordinaires du syndicat ne peut être dépensé pour des objectifs politiques.

Les compagnies ne connaissent pas de telles restrictions, et certaines d'entre elles ont dépensé énormément pour la politique au cours des dernières années. Le T.U.C. voit là le danger que les grandes concentrations de biens dont disposent les compagnies puissent être utilisées pour altérer ou déformer le processus démocratique, par exemple en organisant des campagnes publicitaires pour supporter certain parti politique en temps d'élections.

Cette quinzaine, il faut savoir:

Que deux manifestations ont eu lieu devant les barrières de la St. Lawrence Ltd., d'East Angus, en signe de protestation contre le travail le dimanche, travail inutile, selon les employés, vu le ralentissement de la production et l'établissement de la semaine de 32 heures.

Que le président de la "Sohyo", Fédération syndicale japonaise de gauche, a déclaré à Tokio, lors du congrès de la Fédération, qu'il reconnaissait "l'échec total de l'agitation des derniers mois et le déclin de l'intérêt des syndiqués pour les luttes politiques".

Qu'une enquête, menée par la Fédération des collèges classiques après de 64 institutions de la province de Québec, révèle que les élèves doivent un demi-million de dollars aux collèges classiques. Les dettes pour 1959-1960 ne sont pas incluses dans ce chiffre.

Que les immigrants, employés dans l'industrie de la construction à Toronto, se sont mis en grève pour protester contre l'exploitation dont ils se disent victimes. Des hausses de salaires, la semaine de 40 heures, et des bénéfices marginaux adéquats sont les principales demandes des ouvriers.

Qu'à Tokio, 250 Japonaises, portant leurs bébés sur leur dos, ont effectué "une marche en zigzag" près des camps de fusiliers marins américains pour protester contre les manœuvres prévues dans la région à partir du 10 août.

Qu'un comité spécial des Communes, avec neuf amendements et l'inclusion d'un préambule, a approuvé le bill des droits de l'homme du premier ministre Diefenbaker.

Que dès septembre, la gratuité des manuels scolaires sera étendue aux écoles de Trois-Rivières, selon une autorisation du surintendant de l'Instruction publique.

Qu'à Ceylan, pour la première fois, il semble, dans l'histoire politique mondiale, une femme, Mme Bandaranaike, a été élue premier ministre.

Qu'à l'université du Manitoba, d'intéressantes découvertes sur le vieillissement ont été faites par des psychologues qui utilisent des bouffées d'air comprimé pour tenter de découvrir certains faits concernant les personnes âgées.

Que selon un géographe, spécialiste de l'Amérique latine, le professeur Jame, deux révolutions sont en cours dans ce pays: celle de l'industrialisation et celle de la démocratisation. L'Amérique latine compte neuf cités de plus d'un million d'habitants et le Brésil est le pays le plus avancé au monde en architecture moderne.

Qu'à l'université McGill, les frais de scolarité seront diminués dès cet automne, tandis qu'à l'Université d'Ottawa on a annoncé une hausse générale des frais de scolarité. A Montréal, il semble que l'université ne songe à aucune augmentation ni diminution, pour la présente année scolaire.

Qu'à Pugwash, N.E., vingt-cinq spécialistes de l'aide technique venant d'une vingtaine de pays de l'Est et de l'Ouest se réuniront en août pour discuter les plans d'étude et d'aide aux pays qui commencent à se développer.

Qu'un tribunal d'arbitrage vient de recommander une augmentation de salaire de 12 cents l'heure pour une période de deux ans aux employés de la compagnie St. Lawrence Sugar.

Qu'un conciliateur tentera de régler le différend entre les "Ailes du Nord", entreprise de transport aérien à Sept-Îles, et une cinquantaine de ses employés, préposés à l'entretien des avions ainsi que les mécaniciens.

Que 55 employés de l'usine Biltrite Furniture, à Terrebonne, ont déclenché la grève en déclarant que la compagnie refusait de négocier un contrat.

Qu'à Valleyfield, une étude sur la situation du chômage démontre une augmentation de réclamants actifs sur le total de l'an dernier à la même date.

Qu'à Delhi, le gouvernement indien fait face à l'une des plus graves crises que le pays ait connues depuis son accession à l'indépendance. La grève des 2,000,000 de fonctionnaires et travailleurs des services publics s'est accrue d'une grève de sympathie ordonnée par trois centrales syndicales.

Qu'à Hiroshima et à travers le monde, on a signalé le 15e anniversaire du lancement par l'aviation américaine de la première bombe atomique dans l'histoire du monde, bombe qui devait tuer plus de 70,000 Japonais.

Qu'aux Etats-Unis, le candidat démocrate J. Kennedy a affirmé que la pleine égalité des droits pour les Noirs est une condition première du prestige des E.-U. auprès des nouveaux Etats indépendants d'Afrique.

Que le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a adopté une résolution demandant au gouvernement de la province de retarder la date des élections municipales afin que la Législature puisse procéder aux réformes qui s'imposent dans le mode électif et administratif de Montréal.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa. Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Le syndicalisme chrétien est en deuil

Lors de la dernière Conférence de l'Organisation internationale du Travail, tenue à Genève en juin dernier, M. David Morse, directeur de cet organisme, rendait un hommage public à M. Gaston Tessier, président de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.

Un précurseur

M. Tessier, affirmait en substance M. Morse, fut l'un des précurseurs de l'O.I.T. L'organisme n'existait pas encore que déjà ce militant syndical en préchoit partout la formation et collaborait activement avec les pionniers du mouvement.

C'était relever l'un seulement des aspects multiples d'une carrière syndicale qui vient de se terminer brusquement.

La C.T.C.C. recevait, en effet, mardi dernier, un message télégraphique annonçant la mort de M. Gaston Tessier survenue la journée même. Les condoléances du mouvement ont été adressées déjà à la C.I.S.C., mais il s'impose que LE TRAVAIL rappelle, pour ses lecteurs, les grands traits d'une vie tout entière consacrée au syndicalisme.

Toute l'échelle

C'est en France, son pays natal, que Gaston Tessier a fait



Lors de sa dernière visite à Montréal, M. Gaston Tessier, président international de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (dernier à droite sur notre photo), avait participé à la soirée de détente offerte par la ville au Chalet de la Montagne. On reconnaît aussi sur la photo plusieurs dirigeants syndicaux dont MM. Gérard Picard, Horace Laverdure et R. Ethier.

ses premières armes. Petit employé, à l'origine, il devait, en quelque cinquante ans, gravir de bas en haut, toute l'échelle des postes responsables, depuis le statut de simple membre jus-

qu'à la présidence d'une confédération internationale.

C'est sous sa présidence que la Confédération française des travailleurs chrétiens connut son expansion la plus rapide et

acquiesça le prestige dont elle jouit encore dans le monde syndical français et européen. C'est encore sous son impulsion que la C.F.T.C. essaima après la guerre dans les pays coloniaux et

ex-coloniaux, depuis l'Indochine jusqu'à l'Afrique.

Sa préoccupation

L'une des préoccupations dominantes de Gaston Tessier fut la mise sur pied d'organismes syndicaux internationaux.

Lors de sa visite à Montréal, en 1954, il déclarait aux congressistes de la C.T.C.C.: "Le problème social, qui est un problème de répartition des biens et des ressources, existe non seulement entre les individus d'un même pays, mais aussi entre les pays eux-mêmes. C'est pourquoi la collaboration entre les organismes syndicaux est devenue nécessaire sur le plan international."

Plus nécessaire

"La rapidité des communications rend cette solidarité encore plus nécessaire. Les activités d'une catégorie professionnelle d'un pays ont des répercussions sur des organismes semblables dans les autres parties du monde."

Cette conviction, Gaston Tessier l'a traduite dans les faits. Ce n'est pas seulement une prière de solidarité que nous ferons pour le repos de son âme; ce devrait être aussi une prière de gratitude.

Le chômage, vu de face

Nous ne voyons pas beaucoup la nécessité d'insister sur l'importance du problème du chômage auprès des travailleurs et spécialement des travailleurs syndiqués. Depuis près de 30 ans, exception faite de la période s'étendant du début de la Grande Guerre II à la fin de la guerre de Corée, cette menace fait partie de leur vie. Les uns ont été frappés à un moment ou l'autre et même ceux qui avaient la chance de continuer à travailler ne pouvaient pas rester insensibles au mal qui atteignait leurs compagnons de travail.

On ne saurait minimiser les conséquences du problème du chômage dans notre économie. Qu'on l'envisage sous l'aspect purement humain ou celui des institutions, le chômage est là qui détruit tous les avantages et tous les bienfaits que peut apporter le développement technique.

Les employeurs peuvent bien momentanément rester impassibles devant cette plaie qui, à une échéance plus ou moins éloignée, vient les affecter puisqu'elle tarit le pouvoir d'achat sans lequel ils ne peuvent continuer à vendre leurs produits ou leurs services.

Il faudra bien !

Les gouvernants, à tous les paliers, fédéral, provincial et municipal, peuvent aussi nier l'évidence, se renvoyer honteusement la balle, se refuser à assumer leurs responsabilités, il faudra bien qu'un jour ils écoutent la voix des centrales syndicales et s'occupent sérieusement de trouver des remèdes efficaces à ce problème où sont engagés les intérêts vitaux de la nation.

Ce n'est qu'une question de temps. Et il faudra faire vite, car l'ensemble de la population, et non seulement les travailleurs qui en ont souffert, ne toléreront pas que le chômage nous mène tous à la ruine.

Problème difficile

Nul ne peut se le cacher. C'est un problème complexe, archi-complexe, qui demande l'utilisation de toutes les ressources humaines, institutionnelles, scientifiques et techniques. Il n'y a pas de doute, non plus, que les dirigeants ouvriers ont un rôle de premier plan à jouer dans la recherche des solutions.

Par Maurice LADOUCEUR

Nous voulons signaler ici à leur attention l'existence de deux instruments de travail qui pourront les aider à connaître certains aspects de ce problème.

On sait qu'aux Etats-Unis, le Sénat a constitué, en 1959, un comité spécial pour étudier cette question dans ce pays. — Au Canada, malgré les demandes répétées des centrales syndicales, le gouvernement était resté presque sourd jusqu'à ces derniers mois. Mentionnons toutefois qu'un comité du Sénat s'est mis à l'oeuvre récemment.

Pour accomplir sa tâche, le comité a tenu des auditions qui lui ont permis d'entendre les représentants des principaux groupes du pays. Cependant, il ne

s'est pas borné à cette procédure avant de faire ses recommandations. Il a fait préparer deux ouvrages à l'intention des membres du comité.

Deux livres

Le premier, *Readings in Unemployment*, est une collection des principaux documents et études qui ont été publiés aux Etats-Unis sur le sujet. Il est divisé en trois parties. Tout d'abord est exposée la politique suivie jusqu'ici par le gouvernement américain pour enrayer le chômage. On y fait l'histoire du chômage et analyse le coût et les méthodes pour mesurer l'emploi et le chômage. La seconde partie examine les causes du chômage (automation, concurrence étrangère, les changements dans les contrats de défense nationale) et aborde les problèmes des groupements particuliers (les jeunes, les travailleurs âgés, les femmes, les travailleurs nomades). Enfin, la dernière partie est consacrée aux remèdes utilisés: assurance-chômage, initiative privée, allocations de chômage, aide aux zones de chômage et travaux publics.

Le second

Le second ouvrage porte le titre: *Studies in Unemployment*. Il comprend une série d'études originales préparées par des économistes à la demande spéciale du comité sénatorial. On y retrouve les noms des meilleurs experts américains en cette matière.

Nous ne savons pas si les sénateurs, membres de ce comité, auront l'intelligence et la patience de lire ces milliers de pages de texte. Mais ces deux ouvrages seront certainement très utiles à beaucoup d'autres. A eux seuls, ils valent toute une bibliothèque sur un sujet aussi vaste et aux aspects si multiples que celui du chômage. Ils fournissent l'essentiel des données du problème. Il

est vrai qu'ils tiennent compte des données américaines, mais il ne faut pas oublier que notre économie est fortement influencée par celle de nos puissants voisins.

Indispensables

Aussi nous considérons que ces deux ouvrages sont indispensables aux dirigeants ouvriers, aux professeurs et élèves en économie du travail et, en somme, à toute personne qui a à s'occuper de problèmes de relations du travail. Détail à ne pas négliger,

non plus: le prix est très abordable. On peut se les procurer en s'adressant au Superintendent of Documents, U.S. Government Printing Office, Washington, 25, D.C.

Reading in Unemployment: Prepared for the Special Committee on Unemployment Problems, United States Senate, 86th Congress, 1st Session, U.S. Government Printing Office, Washington, 1960, 1716 pages \$4.50.

Studies in Unemployment. Prepared for the Special Committee on Unemployment Problems, United States Senate, 86th Congress, U.S. Government Printing Office, Washington, 1960, 432 pages, \$1.50.

Notre congrès

Du 25 septembre au 1er octobre

Le prochain congrès de la CTCC se tiendra cette année à Montréal, du 25 septembre au 1er octobre inclusivement. Les séances auront lieu à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, rue Peel.

Tous les délégués sont priés de faire eux-mêmes leurs réservations d'hôtel le plus tôt possible; la C.T.C.C. ne se charge pas de ce service.

Les délégués sont enfin priés de s'inscrire tous avant la première séance, à l'hôtel même, entre 2 heures et dix heures p.m., le samedi 24, ou 1 heure et 2.30 heures p.m. le dimanche 25.

POLITIQUE FEDERALE

L'aube d'un nouveau fédéralisme

Par Paul NOGARET

Le fédéralisme canadien s'achemine vers une nouvelle ère. C'est nettement l'impression qui se dégage de la conférence fédérale-provinciale sur le partage des droits fiscaux, tenue à Ottawa à la fin du mois dernier.

Les provinces ont littéralement donné l'assaut au trésor fédéral: leurs demandes, selon le calcul du ministre des Finances, M. Fleming, se chiffrent à près de deux milliards de dollars, soit environ un tiers du budget en cours.

L'Ontario a réclamé 50 p. 100 des impôts sur le revenu et sur les successions, la Colombie-Britannique, une part raisonnable du revenu national, le Manitoba, des subventions extraordinaires de développement et d'assistance, et la Nouvelle-Ecosse, une aide fédérale accrue dans le domaine de l'éducation.

Bref, toutes les provinces signataires des ententes fiscales de 1955 semblaient s'être donné le mot pour dénoncer celles-ci et prendre l'offensive en vue d'obtenir une meilleure distribution du revenu national.

Le Québec

Mais c'est de la province de Québec, absente des accords de 1955, que sont venues les propositions les plus intéressantes et les plus susceptibles de réorienter les relations fédérales-provinciales durant les années à venir. Sous la direction du nouveau gouvernement libéral de M. Jean Lesage, le Québec est allé enfin à Ottawa défendre une politique autonomiste, positive, extrêmement cohérente et collée à la réalité. Après une déclaration de principes sur l'intention de son gouvernement de "sauvegarder les droits et les pouvoirs que lui confère la Constitution", non pas uniquement pour les "conserver" mais pour les "utiliser pleinement", M. Lesage a invité Ottawa à se retirer des programmes conjoints, comme la route transcanadienne et l'assurance-hospitalisation, à porter de treize pour cent à vingt-cinq de l'impôt fédéral actuel sur le revenu des individus et des sociétés commerciales aux provinces, et à remettre enfin à ces dernières leur juridiction sur les droits de succession. Il a proposé en outre la création d'un secrétariat permanent fédéral-provincial et la tenue d'une conférence interprovinciale.

Une thèse autonomiste

Le mémoire de la province de Québec est une victoire pour les nationalistes canadiens-français: M. Lesage a exposé à Ottawa une thèse autonomiste. Elle va tellement dans le sens des réclamations des autonomistes qu'un libéral aussi lucide que Jean-Louis Gagnon s'est inquiété bien à tort de la volonté de "balkanisation" du premier ministre québécois. D'un autre côté, les adversaires politiques de M. Lesage n'ont pas manqué de souligner les contradictions flagrantes entre son attitude présente et ses prises de position alors qu'il était ministre dans l'ancien gouvernement de M. Saint-Laurent. D'autres ont parlé d'un revirement subit et d'un manque de sincérité. Cette analyse du comportement politique de M. Lesage correspond bien à notre tempérament latin et démontre une fois de plus notre irréalisme dans le contexte parlementaire britannique. Nous avons l'art de compliquer une situation très simple et d'accrocher à des principes abstraits nos attitudes politiques.

Normal

Il est tout à fait normal pour un ministre à Ottawa de pratiquer une politique centralisatrice

et de vouloir étendre son champ d'action comme il est tout aussi naturel de la part du gouvernement québécois de défendre ses droits et ses juridictions. La principale caractéristique de la Constitution canadienne, c'est qu'elle partage le pouvoir entre un gouvernement central et dix provinces. Or, quand il y a division de la souveraineté, il y a lutte et il est sain et salutaire qu'il y ait lutte. C'est dans la nature même du système. De la lutte, du choc entre les deux pouvoirs naît un équilibre qui est l'essence même du fédéralisme. L'équilibre parfait n'est jamais atteint, mais il faut y viser. La force du gouvernement fédéral depuis la fin de la guerre ne provient pas d'une volonté délibérée de sa part de trahir la Constitution;



M. JEAN LESAGE

elle émane plutôt de la faiblesse des provinces. Ottawa n'a fait que remplir son rôle et suppléer la politique à courte vue des gouvernements provinciaux dans le domaine de la sécurité sociale. Si dans ce processus, il a accru ses pouvoirs, les provinces n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes.

Provinces décidées

Sous l'impulsion du Québec et avec l'appui de l'Ontario, la plupart des provinces semblent maintenant décidées à renverser le courant et à rétablir l'équilibre des pouvoirs. Le combat sera dur et long. Le gouvernement fédéral ne cédera pas facilement le terrain. M. Diefenbaker, à la conférence fiscale, s'est contenté d'entendre les réclamations des provinces sans formuler à ce stade de contre-propositions précises, si ce n'est la nécessité de conserver la péréquation pour un partage équitable du revenu national. Il se pliera aux de-

mandes des provinces dans la mesure où celles-ci présenteront un front uni. La suggestion de M. Lesage d'une conférence interprovinciale est un pas dans la bonne direction et il est heureux que la majorité des provinces aient accepté d'y participer. Seules et isolées, elles ne peuvent rien contre l'empire fédéral. Mais unies et se soutenant réciproquement, elles peuvent faire beaucoup pour revitaliser notre système fédératif.

Un jury?

Le premier ministre de l'Ontario, M. Frost, a fait une réflexion, à l'issue de la conférence, qui illustre bien le complexe d'infériorité dont souffrent les provinces et dont elles devront se départir. A un journaliste qui lui demandait ce qu'il adviendrait des propositions de son gouvernement, il s'est contenté de répondre qu'il "est difficile de dire ce que pense un jury". Mais le gouvernement fédéral est-il un jury? C'est fausser quelque peu la Constitution que de le considérer comme tel. Le gouvernement d'Ottawa n'est qu'un des deux pouvoirs reconnus par la Constitution et si sa souveraineté s'étend à plusieurs sphères et que ses prérogatives semblent plus importantes que celles des provinces, cela ne signifie pas qu'elles empiètent sur les domaines réservés à ces dernières. Le pouvoir des provinces dans leurs sphères propres est aussi total et absolu que celui du gouvernement fédéral. Encore faut-il cependant qu'elles l'utilisent et qu'elles adoptent une politique en conséquence.

Les prendre ou mot

Il n'y aurait rien de plus sain pour le fédéralisme canadien que d'oublier pour quelques années les mots "autonomiste" et "centralisateur" dont on affuble nos politiciens et qui servent de barèmes aux jugements que l'on porte sur eux. Contentons-nous de parler d'un gouvernement provincial qui pratique une politique provinciale et d'un gouvernement fédéral qui prend les responsabilités fédérales. Au lieu de nous étonner de l'attitude de M. Lesage, étant donné ses antécédents, prenons-le au mot et demandons lui de régler par exemple le problème du chômage, "responsabilité provinciale". Si le souffle réformateur et le réalisme politique apportés par M. Lesage à Ottawa ne devaient être que la seule contribution du Québec dans les relations fédérales-provinciales, nous aurions déjà fait un grand pas vers un nouveau fédéralisme basé sur l'harmonie et la force des deux pouvoirs constituants.

Le peuple, ses représentants, son argent ses affaires... (VII)

On donne de l'or en barres!

(par Jean-Paul LEFEBVRE)

La région du Nouveau-Québec, autrefois appelée Ungava, comprend plus de la moitié du territoire de la province. Cette région contient des gisements de minerai de fer parmi les plus riches au monde. Comme disait l'autre notre fer c'est de l'or en barres.

Pris individuellement, les citoyens du Québec sont en général peu fortunés, mais

Commission de planification économique

Reconnaissant l'importance des richesses naturelles pour l'avenir économique du Québec, la C.T.C.C. a inscrit dans son cahier permanent de revendications, l'institution d'une Commission de planification économique, où seraient représentées les organisations ouvrières et toutes les autres institutions susceptibles d'apporter leur contribution. Voici en quels termes le congrès de la C.T.C.C. a délégué déjà le rôle d'une telle commission:

- a) elle veillerait à la conservation de nos ressources naturelles et à leur exploitation rationnelle (en particulier dans les mines et les entreprises forestières) dans l'intérêt de la population québécoise;
- b) elle conseillerait le gouvernement provincial sur le remplacement des monopoles dans le secteur des ressources naturelles par des entreprises étatisées, en régies autonomes, socialisées, coopératives ou co-gestionnaires;
- c) elle stimulerait l'établissement d'industries pour la transformation de nos produits miniers, particulièrement de notre minerai de fer de l'Ungava.

Ce n'est pas sans besoin

En 1945, le gouvernement de la province de Québec faisait amender la loi des mines. Plus tard, une loi spéciale, faite sur mesure, concédait à la Hollinger North Shore Exploration Company Ltd trois cents milles carrés de territoire pour une période de 80 ans. Ce qui plus est, cette concession de 300,000 pouvait être choisie au gré de la compagnie sur un territoire 3,900 milles carrés. Si l'on ajoute à cela les dix milles de largeur entourant ce territoire où le piquetage et la prospection devenaient défendus, cela porte à 5,000 milles carrés le royaume concédé par le gouvernement provincial à cette compagnie. On se souvient des autres concessions faites ensuite par le gouvernement provincial à la Cartier Mining et à une trentaine d'entreprises qui se sont partagées les "restes" du territoire du Nouveau-Québec.

A l'époque, et depuis lors, les critiques d'une telle politique n'ont pas manqué, et pour cause. Tout dernièrement encore, le président de l'Institut des ingénieurs du Canada, M. John Jeffrey Hanna, traitait devant un groupe d'ingénieurs du Québec, de l'importance d'un développement rationnel des ressources naturelles: "Pour le bien-être de l'économie canadienne, il faudrait que le pays retire sa

juste part des ressources naturelles. En Alberta, le gouvernement se réserve un baril sur huit à titre de royauté. Dans la province de Québec, je viens tout juste d'apprendre que le minerai de fer—exporté à l'état brut en quantités considérables—donne une royauté de \$0.01 à la tonne pour une tonne qui vaut \$10 au port d'exportation. Je vous laisse le soin d'établir les comparaisons et de tirer les conclusions qui s'imposent".

Le scandale de l'Ungava

Le journal LE DEVOIR publiait, il y a quelques semaines, sous la signature de Pierre Vigeant, une série d'articles sous le titre: Le scandale de l'Ungava. (1) Après avoir rappelé les concessions faites à la Hollinger, Pierre Vigeant écrivait:



"Quel énorme tribut la Hollinger North Shore Exploration Company s'engage-t-elle à verser à la province de Québec pour le privilège de monopole sur tout ce royaume de fer? Un loyer de \$100,000 par année. Rien de plus, sauf un permis d'exploration de \$6,000 par année de 1946 à 1952. Pas la moindre redevance sur le minerai extrait comme en exigent la plupart des Etats du monde dans le cas du fer.

"La loi sanctionnée du 17 avril 1946 comporte l'attendu suivant qui est bien dans le style législatif de M. Duplessis: "Attendu que la compagnie fait actuellement un travail de pionnier dans cette région inhabitée et difficile d'accès". Il est vrai que la prospection et l'exploration dans l'Ungava entraînaient des frais très lourds et comportaient de gros risques. Il y avait sans doute lieu pour le gouvernement québécois de favoriser l'entreprise pendant toute la période préliminaire — celle où elle engageait des capitaux qu'elle risquait de perdre. Il était par contre raisonnable de lui imposer une royauté pour toute la période d'exploitation—celle où elle extrait du minerai et touche des profits".

A l'instar d'Esau

Il faut espérer que l'opinion publique finira par prendre conscience qu'un tel gaspillage

de nos ressources cause à la population du Québec un tort irréparable. La fixation d'une royauté raisonnable sur chaque tonne de minerai extrait des territoires du Nouveau-Québec n'aurait certainement pas découragé les entrepreneurs qui connaissent, semble-t-il beaucoup mieux que le gouvernement, la richesse immense de notre sous-sol. On a dit avec raison que le marché conclu entre le gouvernement et les principaux concessionnaires miniers du Nouveau-Québec rappelait le geste d'Esau qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Dans ce cas-ci, toutefois, il semble qu'il y ait eu deux plats de lentilles dont le moindre était destiné au trésor provincial et le plus considérable à la caisse du parti au pouvoir. De plus, Pierre Vigeant nous a rappelé

la prospérité de la province tout entière".

Une corne d'abondance

Les ressources naturelles du Québec ne se limitent pas au minerai de fer. Il y a aussi l'amiant, le cuivre, l'or, l'énergie hydroélectrique, la forêt, etc. Dans cette richesse commune, le peuple du Québec pourrait trouver sa prospérité. En établissant une politique rationnelle, basée non sur les intérêts d'un petit groupe de favoris du régime mais sur le plus grand intérêt de l'ensemble de la population, nous pourrions tirer de cette corne d'abondance une part importante des revenus de la province. Voilà l'un des meilleurs endroits d'où tirer l'argent dont nous avons besoin pour l'assurance-hospitalisation et — éventuellement — pour l'assurance-santé, pour l'établissement de l'éducation gratuite à tous les niveaux, pour la constitution d'un réseau de colonies de vacances où les familles ouvrières puissent trouver, une fois l'an, le repos bien mérité de leur labeur, etc., etc.

En dernier ressort, l'institution d'une telle politique dépend de la décision de Baptiste, de tous et de chacun d'entre nous. Car si la majorité de la population comprenait que ces choses sont possibles et que le peuple a le droit et la possibilité de les obtenir, de les exiger de son gouvernement, si Baptiste réalisait un beau jour qu'en démocratie le citoyen est roi...

Je crois, pour ma part, que le gaspillage de nos ressources naturelles a été un facteur important dans la défaite du gouvernement de l'Union Nationale. Les citoyens du Québec ont voté pour un programme. Les libéraux ont pris le pouvoir en clamant qu'il était "temps que ça change".

Ce qui importe, ce n'est pas de remplacer une équipe d'hommes par une autre équipe, mais de transformer des politiques, des législations nettement inadéquates.

Au chapitre des ressources naturelles, voici ce que promettait le programme libéral: "Ministère des richesses naturelles"—Article 11.

Création d'un "ministère des richesses naturelles dont les obligations seront en particulier les suivantes:

- a) Susciter la création d'industries secondaires pour la transformation de nos richesses naturelles;
- b) Promouvoir la naissance de l'industrie lourde avec la garantie de la province s'il le faut;
- c) Encourager et inciter les gens à unir leurs capitaux et à les placer dans le développement et la transformation de nos richesses naturelles, surtout dans les cas d'importance majeure;
- d) Exiger des sociétés exploitant nos richesses naturelles l'emploi du personnel technique et administratif de chez nous à tous les niveaux de l'entreprise;
- e) Etablir un INSTITUT DES MINES;
- f) Assurer à l'Hydro-Québec la propriété et l'exploitation

(Suite à la page 6)

LA C.I.S.C. INTERROGE :

Où vas-tu, Congo?

Dans son programme de 1922, la C.I.S.C. a soutenu chaque initiative ou action pour la promotion intellectuelle, morale, sociale, économique et technique de l'éducation ouvrière dans les pays dépendants. Cette attitude fut confirmée par le nouveau programme élaboré en 1945. Plus tard, lorsque le problème du "sous-développement" d'une grande partie du monde, englobant tous les territoires colonisés, fut posé sur le plan international comme une responsabilité commune des nations libres, la C.I.S.C. n'a pas hésité, en 1953, à définir sa position par une déclaration formulée en matière de politique, de développement social-économique, de relations coloniales, et enfin de la question raciale (1).

Les puissances coloniales ont contribué dans une très large mesure à la constitution d'un prolétariat, par l'introduction de l'industrialisation dans les pays d'outre-mer. Celui-ci s'est séparé de la culture et de la morale indigènes, et constitue une menace constante de troubles et d'anarchie. Simultanément, un grand nombre de travailleurs agricoles et de plantations, de pauvres paysans, de commerçants et artisans ont renforcé et étendu ce prolétariat.

Pour vaincre l'immense misère de la population laborieuse dans ces pays, pour établir de meilleures conditions de travail ainsi qu'une plus grande stabilité d'emploi, la C.I.S.C. a, partout où cela était possible, favorisé la constitution d'une confédération syndicale, ou mieux: procédé elle-même à sa création.

Elle est heureuse de remettre la direction de ces confédérations entre les mains des leaders indigènes devenus libres, avant même qu'aucune autre organisation syndicale internationale n'ait eu le courage de prendre une décision semblable. Le but de cette initiative est clair.

En Afrique, la C.I.S.C. veut des organisations spécifiquement africaines, adaptées aux normes de la vie autochtone.

En Asie et en Amérique Latine, elle préconise des organisations respectivement asiatiques et latino-américaines.

Elle ne veut pas du paternalisme, mais une collaboration étroite, un échange permanent de vues, d'idées, d'expériences, de méthodes, de connaissances, qui mèneront à une compréhension réciproque accrue, à un esprit de solidarité universelle, aux fondements d'une paix véritable.

Les bases de cette collaboration sont le respect mutuel de la personnalité et de l'idéologie propres, l'acceptation d'une série de normes qui garantissent l'exercice des libertés individuelles. Ces normes sont garanties par la doctrine sociale chrétienne.

En tant qu'organisation internationale et indépendante des grandes puissances politiques et des églises, la C.I.S.C. s'arroge le droit et le devoir d'exprimer son souci profond de l'évolution politique, économique et sociale de la jeune République du Congo.

Autant elle condamne avec vigueur toute violence, d'où qu'elle vienne, soit contre les personnes, soit contre les biens; autant elle ne peut accepter que le sort de milliers de travailleurs soit livré à l'agitation d'une lutte pour le pouvoir politique plongeant le travailleur congolais dans une insécurité d'existence autrement alarmante qu'avant l'Indépendance.

Le nombre de chômeurs s'accroît de manière inquiétante.

Le prix des denrées alimentaires monte exagérément.

La vie économique est complètement désorientée et il faut envisager pour son redressement, une période qui sera longue. On attend en vain des mesures effectives du Gouvernement Central. Cette anarchie expose les travailleurs congolais, à bref délai, à une situation bien plus misérable que leur condition antérieure.

Ils risquent par ailleurs de devenir les victimes de puissances étrangères en matière d'assistance technique et économique sans compter cette afférente aux assistances militaires.

Ces "protecteurs" demandent des garanties précises. L'Indépendance tant désirée peut s'y aliéner.



PATRICE LUMUMBA

En plus, le Congo risque de tomber dans la même aberration que celle qu'il reprochait avec raison aux autres peuples: le racisme.

L'Histoire a prouvé maintes fois que de telles tendances conduisent aux manifestations de barbarie les plus caractérisées. Aucun peuple, aucune race, ne peut revendiquer le monopole de la bonté et de la perfection.

La faiblesse humaine est essentiellement liée à l'existence humaine.

C'est le mal en tant que système qui doit être combattu, et non pas tout le peuple.

Un des plus sûrs éléments pouvant détruire l'ordre dans une société est l'exercice du pouvoir par un individu ou un groupe sans aucun contrôle.

Capitalisme, colonialisme, impérialisme, communisme, racisme, nazisme etc. comme système de pouvoir sont les branches d'un même arbre: ils ignorent le respect de la personne.

La C.I.S.C. lutte par tous les

moyens dont elle dispose pour établir un ordre social fondé sur le respect de la dignité humaine. Cet ordre ne s'élabore que par la délibération et la création d'une série d'institutions où tous les courants d'intérêt peuvent se rencontrer en parité et en toute liberté; où d'une manière concise, compétente et efficace, des mesures peuvent être prises dans l'intérêt commun.

Nous savons que cet ordre exige un sens profond de la responsabilité de la part des parties engagées.

Nous regrettons précisément que les nouveaux leaders de la République du Congo fassent si peu montre d'esprit de sacrifice et d'abnégation.

Pendant que des millions de leurs concitoyens, ouvriers et paysans se débattaient encore dans des conditions de vie primitives, ils se font eux, un pont d'or.

Au cours de la campagne électorale, ils ont fait naître dans la masse les espoirs les plus beaux. Hélas, tout laisse prévoir vu leur conjoncture économique, qu'ils ne se réaliseront pas avant longtemps. Il semble qu'on oublie actuellement au Congo, qu'il existe hors des partis politiques, des organisations solides et rentables, des groupements d'ouvriers et d'employés qui, dans un système démocratique, ont acquis des droits et une autodétermination dans la vie sociale.

L'expérience a démontré dans plusieurs pays africains ayant récemment accédé à l'Indépendance que les politiciens écartent volontiers et le plus tôt possible l'indésirable interlocuteur social du mouvement syndical libre sans couleur politique. On préfère créer un syndicat distinct axé sur le nationalisme politique, souple aux manoeuvres de la politique gouvernementale. Il va sans dire que cela va le plus souvent à l'encontre de l'intérêt des travailleurs.

Nous espérons que les responsables du domaine politique de la République du Congo ne recourront pas à de telles pratiques; qu'ils découvriront au contraire qu'un mouvement syndical libre contribue le plus efficacement à un standard de vie plus élevé, ainsi qu'à l'institution harmonieuse d'un ordre démocratique.

Les expériences du mouvement syndical libre en Occident en témoignent.

C'est, en veillant à l'attribution d'un salaire décent, rémunérant un travail déterminé, en surveillant les fluctuations des prix et la répartition des bénéfices que le mouvement syndical coopère à l'accroissement du pouvoir d'achat de la masse. C'est sa mission naturelle; aucune autre institution ne peut se l'approprier.

Grâce à l'Union des Travailleurs Congolais, la République du Congo dispose d'une équipe de chefs et militants compétents sur le plan social comme sur le plan économique.

Cette équipe se met entièrement à la disposition du jeune Etat pour aider à son édification.

Si le Gouvernement congolais se garde de considérer à priori toutes les revendications syndicales comme dangereuses pour l'Etat, et qu'au contraire il est perméable aux avis d'un mouvement hautement conscient de sa responsabilité, alors il n'est pas douteux que cette politique sociale sera profitable finalement à tout le pays.

(Suite à la page 6)

ARVIDA

Les métallos demandent un conciliateur

Les négociations entre l'Aluminum Company et le Syndicat de ses employés ont été brusquement interrompues, au début de la semaine, et le Syndicat a demandé immédiatement les services d'un conciliateur.

L'échec de ces premiers pourparlers, qui duraient depuis quelques semaines, est particulièrement significatif. On se souviendra qu'en 1957, à l'issue d'une longue grève, la Compagnie avait convenu d'uniformiser les conditions de travail dans toutes ses filiales en convenant que certaines clauses de la convention collective en vigueur à Arvida s'appliquent aussi à toutes les filiales.

Reprenant cette année les négociations, à l'expiration du contrat de trois ans qui avait suivi la grève, les syndicats demandèrent qu'en toute logique, un contrat général définisse les conditions générales de salaire et de travail à travers toutes les filiales de la Compagnie, quitte à compléter cette entente unique par des conventions particulières qui tiennent compte des circonstances locales dans chaque filiale.

Or, non seulement la Compagnie refuse ce contrat général mais elle s'objecte même aux conditions acceptées en 1957 sur l'extension de certaines clauses.

Dans ces conditions, il devenait clair que la Compagnie voulait bloquer tout progrès dans les pourparlers: la conciliation s'imposait.

Elections à Baie Comeau

Le nouveau Syndicat national des Employés de l'aluminium de Baie Comeau, reconnu récemment à la suite d'une longue lutte et d'un vote remporté de haute main, vient d'élire ses officiers pour l'année syndicale qui commence.

Le vote a donné les résultats suivants: président, Fernand Castonguay; secrétaire, Lionel Asselin; secrétaire-adjoint; Léopold Boutin; trésorier, Benoit Gauthier.

Cinq vice-présidents ont également été désignés: Jean-Paul Pelletier, Aldéric Mazerolle, Albany Cormier, Omer Landry et Joseph Caron.

Félicitations aux élus et bon travail!

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à :

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

A LA MERCK DE VALLEYFIELD

Curieuses moeurs syndicales

On se souviendra du double vote tenu à la Merck le printemps dernier, vote en vertu duquel l'Internationale de M. Boulanger fut confirmée dans son rôle auprès des travailleurs.

On se souviendra aussi des promesses par lesquelles M. Boulanger obtint les suffrages de la majorité. Pour rafraîchir la mémoire des lecteurs, voici une citation textuelle d'une circulaire distribuée alors par l'Internationale:

"Lors des négociations déjà entreprises par l'Internationale (négociations qui sont loin d'être terminées) cette union a déjà réussi (souligné par M. Boulanger) à obtenir de la Compagnie entre autres choses:

1. trois semaines de vacances payées après 12 ans de service;
2. un minimum de 3 hres payées à temps et demi, pour tout travail d'urgence (call allowances);
3. de nombreux autres avantages dont nous vous parlerons plus tard;
4. des augmentations équivalentes à un minimum de \$5.00 par semaine pour chaque employé."

Dans une autre circulaire, M. Boulanger promettait encore "\$130.00 au moins de back time pour chaque employé".

Or, la semaine dernière, les travailleurs ont appris par une circulaire de la Compagnie (M. Boulanger n'a pas tenu d'assemblée générale) qu'une convention collective avait été signée en leur nom.

Mais cette convention collective ne stipule aucune augmentation de salaire, donc, pas de rétroactivité non plus; elle ne stipule aucune période à temps et demi (call allowance) et elle réduit de sept à quatre le nombre

des officiers protégés par une clause de "superseniority".

Où sont donc les \$5 dollars d'augmentation et les \$130 dollars de rétroactivité que M. Boulanger avait déjà réussi à obtenir avant le vote? La vérité, c'est que M. Boulanger s'est vu refuser des avantages que tous les autres employés de la Merck, à Montréal et ailleurs, possèdent déjà.

M. Boulanger aurait-il menti au moment du vote? Aurait-il craint, au moment de la signature, de tenir une assemblée générale des membres?

Tout cela rassemblé compose un assez curieux tableau de moeurs syndicales...

Une fois de plus..

Une fois de plus, nous prévenons tous nos lecteurs que LE TRAVAIL ne saurait leur parvenir régulièrement à moins qu'ils ne préviennent leur syndicat de tout changement d'adresse.

Il nous arrive de recevoir au TRAVAIL des plaintes d'abonnés qui ne reçoivent pas leur journal, bien qu'ils aient transmis leur changement d'adresse à leur syndicat. En pareil cas, ils feraient bien de nous transmettre directement leur changement d'adresse, en mentionnant leur adresse précédente et le nom du Syndicat dont ils font partie.

Droit ou pas?

Une femme enceinte a quitté son emploi dans le troisième mois de grossesse, laissant son travail plus tôt que normalement afin que son mari puisse se faire engager par la même compagnie (Fiberglass, à Guelph, Ont.), qui a une politique de ne pas employer plus qu'un membre d'une famille. Le bureau local de l'Assurance-chômage a disqualifié la femme pour prestations et la décision fut maintenue par un tribunal d'arbitres. L'arbitre de la Commission, dont la décision est finale, a cassé les décisions antérieures et a statué que l'employée avait droit de retirer des prestations pour une période de 4½ mois, étant donné qu'elle était capable de travailler. On a prouvé que son travail à l'usine l'obligeait à soulever des poids allant jusqu'à 24 livres. Son médecin a déclaré qu'elle était capable de continuer son travail à un emploi plus léger.

Pas de boni en vacances?

Une sentence arbitrale du juge E. W. Cross a maintenu un grief posé par le local 252 des Ouvriers-Unis de l'auto contre la Cie Trailmobile au sujet de l'incorporation du boni de vie chère à la paye de vacances. La compagnie, en effet, avait inclut le boni dans les "gains" des travailleurs à la pièce pour fins de calculer la paye de vacances. Or, le boni était exclu du calcul de la paye des travailleurs à l'heure, dont la paye de vacances est définie dans le contrat comme "80 fois le taux de l'occupation", pour deux semaines de vacances. L'arbitre a statué que la clause est claire et sans ambiguïté et a ordonné à la compagnie de combler la différence là où l'exclusion du boni de vie chère a eu comme résultat de fournir une paye moindre que celle à laquelle les travaillaient avaient droit.

Congo...

(Suite de la page 5)

Cette politique sociale doit promouvoir le progrès social.

Par ailleurs, la C.I.S.C. fait un appel pressant au bon sens de tous les représentants responsables de la République, afin de prendre sans tarder des mesures constructives en collaboration avec les organisations syndicales de bonne Foi.

Pour conduire vers une solution la situation précaire dans laquelle se débattent des milliers de travailleurs il n'y a pas d'autre voie.

- (1) Déclaration du bureau de la C.I.S.C. du 16 et 17 mars 1953 à Alger, 99^e session — voir LABOR, 25^e année, N^o 10.

Or en barres...

(Suite de la page 5)

tion de toute énergie hydroélectrique non concédée où il est économiquement possible pour l'Hydro-Québec de la développer;

- g) Régulariser les taux d'électricité à travers la province et les abaisser là où ils sont trop élevés;

- h) Après enquête par une commission royale, enquête instituée sans délai, sur la vente du réseau gazier de l'Hydro-Québec, retourner à l'Hydro-Québec la distribution du gaz naturel selon que la province pourra en retirer plus d'avantages.

Le gouvernement du Québec a reçu un mandat en fonction de ce programme; les citoyens ne seront pas satisfaits à moins.

(1) Le Devoir: 7-8-9-10-11 Juin 1960

FEDERAL POLITICS

The Dawn Of A New Federalism

By Paul NOGARET

Canadian federalism is approaching a new era. This is the impression which came from the federal-provincial conference on tax sharing, held in Ottawa the latter part of last month. The provinces, actually bombarded the federal treasury with their demands.

According to calculations made by the Honorable Donald Fleming, Minister of Finance, these demands would cost the federal government two billions of dollars.

Ontario claimed 50 per cent of income tax revenue and succession duties, British Columbia, a reasonable share of the national income, Manitoba help in future developments and Nova Scotia, federal aid for the promotion of educational programs.

In brief, all the provinces made various demands upon the federal treasury for relief from taxation.

But it was from the Province of Quebec that came the most interesting propositions to re-orientate future federal-provincial relations.

Under the direction of Quebec's new Premier, Jean Lesage, Quebec finally went to Ottawa to defend its policy on autonomy.

After a declaration of principles on the intention of his government to "safeguard the rights and the powers as conferred upon the province by the Constitution of Canada, Mr. Lesage,

invited the federal government to join his province in joint programs such as the Trans-Canada Highway, and an hospital-insurance plan.

Mr. Lesage also proposed the formation of a permanent secretariat on the federal-provincial level and the holding of a conference by the federal and provincial authorities.

The Memorandum presented Ottawa by the Province of Quebec, was a masterpiece and a victory for the French-Canadian people of this province.

Mr. Lesage's attitude and proposals to the federal authorities came in for some sharp rebuffs from his political opponents.

But it is perfectly natural for the Province of Quebec to defend its rights and principles as laid down under the Constitution of Canada, which calls for a sharing of problems between the central government and that of the provinces.

And it is also quite natural for differences to crop up between the two governing bodies as perfect harmony is rarely reached in discussions of this calibre.

Under the leadership of Quebec and with the support of Ontario, most of the other provinces seem to have reversed their trend and established equality of powers, but the fight will be difficult and long, with

the federal government giving little ground.

Mr. Diefenbaker, while in attendance at the federal-provincial conference, did not offer any counter-proposals during the meetings.

The suggestion of Quebec's Premier Lesage to hold inter-provincial meetings is a step in the right direction, and the Quebec Premier was happy that his suggestion met with favor from the remaining provinces.

Alone, the provinces could do very little in dealing with the federal government, but united these same provinces could do much more to revitalize our federal system of government.

The Premier of Ontario, Mr. Frost, spoke of the inferiority complexes of the provinces, from which, he declared, they must depart.

There is nothing more sane that Canadian federalism should forget for a few years the word "autonomy" and "centralization".

Let us be content to speak of a provincial government that practices a provincial policy, and a federal government that accepts its federal responsibilities.

Instead of being astounded and surprised at the attitude of Premier Lesage of Quebec, let us demand the immediate regulation of the provincial unemployment crisis.

Then we can boast of having accomplished something worthwhile.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That two demonstrations took place in front of the gates of the St. Lawrence Company Limited of East Angus as a protest against Sunday work which the workers said was uncalled for due to a slackening in production and the establishment of the work week of 32 hours.

That the president of Sohyo, the left wing Japanese labor federation, declared in Tokyo during the holding of their convention that all previous agitation during the past months has been abandoned due to the lack of interest in political affairs shown by the labor movement.

That Argentina and Israel have regulated their differences in relation to the kidnapping of Adolph Eichmann, former Nazi leader, who stands accused of the massive extermination of Jews under the Hitlerian government.

That immigrant employees working in the construction industry in Toronto went on strike against the exploitation of newly arrived immigrants.

The work week of 40 hours and other fringe benefits are the principal demands being made by the union.

That a special committee of the House of Commons approved the adoption of a bill presented by Prime Minister Diefenbaker of the Right of Man (Bill of Rights).

That in September free school books will be made available to the pupils of schools in Three Rivers. This was announced by the Superintendent of Education for the Province of Quebec.

That at McGill University in Montreal, tuition fees will be reduced this autumn, while at the University of Ottawa it was announced a raise in fees would take place.

At the University of Montreal, it seems that neither an increase or lowering of tuition fees will be announced for the present scholastic year.

That an arbitration tribunal has unanimously recommended an hourly salary increase of 12 cents an hour for the employees of St. Lawrence Sugar Company Limited.

That a conciliator is attempting to regulate a labor dispute between employees of "Northern Wings" of Seven Islands and their employees, who number about fifty and are employed in the maintenance and machine section of the company.

That 55 employees of the Bilrite Furniture Company of Terrebonne, Que., have gone on strike accusing the company of refusing to negotiate a collective labor agreement.

That a recent survey held in Valleyfield has shown that the unemployment situation in that area has grown in numbers since the same time last year.

That the Central Council of the C.C.C.L. union in Montreal have adopted a resolution demanding that the Provincial Government to delay the date of the Montreal municipal elections in order that the legislative assembly may have time to study the suggested reforms for the administration of the City of Montreal.

goods they have sold and the costs of raw materials and other important items. The expenses of administration, distribution and selling should be disclosed, together with the wages bill and the number of employees.

This way, everybody who has an interest in efficiency — and unions include themselves in this category — would be able to make fair comparisons between one firm and another in any industry.

Another handicap to union negotiators is the delay in releasing essential figures. At present, a company is allowed a nine months' gap between closing its accounts for the year and filing a copy of them with the Companies Registrar. In these days of mechanised office procedures, says the T.U.C., this is too big a gap and could easily be cut to six months. Indeed, the T.U.C. suggests, all public companies should file a half-yearly statement of profit and loss. Many of the larger companies already do this.

Political Donations

One feature of the T.U.C. evidence that has been widely reported is its proposal that companies would be prohibited from making donations to the funds of a political organisation

or from spending money on activities "the prime purpose of which is to further political objectives".

Some unions themselves spend money in politics — but for nearly 50 years strict laws have set limits on how they shall spend it. First, a trade union must get the consent of the majority of its members in a ballot for the setting-up of a political fund. Then, any individual member who does not wish to pay into the fund is free to contract out of paying without losing any of his rights in the union. The political fund must be kept separately from the union's other funds and a regular account of its use must be rendered to an official Registrar to whom the political rates of the union must be submitted for approval. None of the union's ordinary funds may be spent on political objectives.

Companies are under no such restraints, and some of them have spent heavily on politics in recent years. The T.U.C. sees the danger that the great concentrations of wealth disposed of by companies might be used to distort the pattern of the democratic process, such as by the mounting of advertising campaigns in support of a political party at election times.

LONDON LETTER

Unions Want To Know More About Company Finances

Who should be told more about a firm's finances? The shareholders? Yes, and the workers and their union, too, says Britain's Trades Union Congress. The T.U.C.'s demand for the disclosure of the facts behind the balance-sheets is made in evidence put before a Government-appointed committee now investigating company law.

Unions themselves are substantial investors, and although most of their reserve capital has been put into Government and other public securities or the stock of the publicly-owned industries, they are now being urged by some financial advisers to pursue a less cautious investment policy. Many of the better-off union members, too, are buying shares in companies and unit trusts instead of keeping all their savings in the bank or in Government bonds at comparatively low rates of interest.

Ability to Pay

But, though eager to protect and extend the rights of shareholders, the T.U.C. has a more direct trade union reason for wanting more detailed information of the business of companies. The details are needed, it says, to make collective bargaining work better. Unions negotiating wage rises for their members in an industry want to know about the employers' ability to pay and about the prospects of the industry.

At present, company law in Britain is mainly concerned with the rights of shareholders and their relations with directors. The T.U.C. contends that a company's employees have an equal stake in its future. It is true that union negotiators are not always just groping in the dark when trying to measure a firm's financial strength. But too often the figures they get only come to them as a by-product of obligations laid on companies for

reasons other than the effective working of the system of industrial relations, and even then the picture is a long way from being complete or up-to-date. The T.U.C. wants the law amended to make it compulsory for companies to disclose a much wider range of information. It also wants the importance of providing workers with adequate information to be specifically recognised.

Resistance to this idea has come in the past from firms that fear that to disclose more details would be to undermine their competitive power; vital secrets would be released to their trading rivals. The T.U.C. counters this argument by pointing to the success of firms which already publish more information than they are required to do by law.

On the Pay-Rolls

Moreover, more than three-quarters off all companies are private companies exempt from

any legal obligation to file financial accounts each year. Some of these firms have a lot of people on their pay-roll. Yet unions negotiating for workers in these concerns have no financial information on which to base their own case or on which to judge the case of the company. There are thus strong reasons for making all firms file their accounts each year. Banks, discount houses, shipping firms and assurance companies are also allowed to withhold certain items from their published accounts. This privilege should be withdrawn, the T.U.C. argues.

Spelling out its case, the T.U.C. — spokesman of more than 8 million workers — insists that all companies should provide a breakdown of the main items in their trading accounts.

They should reveal details of their turnover — at home and in overseas markets. They should set out the costs of the

OTTAWA

SPECIAL SENATE COMMITTEE TO INVESTIGATE UNEMPLOYMENT

A Special Senate Committee has decided to launch an intensive across-Canada investigation to find out who the unemployed are — further the Committee intends to find out who is out of work why, what their future looks like, why some industries are in an unhealthy condition and how the problem must best be tackled.

It is generally recognized that we are in the process of an industrial revolution equal in effect to the industrial revolution of the 1800's.

Technological improvements and automation to day are displacing workers at an alarming rate and there is no sign of a levelling off of this trend but rather an increase in the trend is evident.

For some years experts in the field of economics usually on the payroll of management, have supported the theory that greater exploitation of our natural resources, industrial expansion and the greater productivity of our nation would absorb those workers displaced by automation.

There is some degree of truth in this fact, but statistics with regard to the number of unemployed in Canada indicate that the new industries, etc, are not capable of absorbing the displaced workers at a rate that will assure all of them a means of livelihood.

The savings to be derived as a result of automation must not be allowed to accrue to the benefit of capital alone, but such savings should and must be allocated to capital, to labor and

to consumer in equitable proportions.

To date it would appear that with few exceptions, capital has been the sole beneficiary. In most instances workers are displaced by machines and the increasing cost of goods and services would indicate that the consumer has not benefited except, to some extent, from increased and or better services.

In considering certain industries, technological improvements have had perhaps a greater effect on the railway industry than on any other industry.

Labor forces have been reduced drastically. In 1958 alone it is alleged that there was a reduction in employment opportunities of approximately 18,000. We know of railway employees who have devoted 30 years service and more to this industry, who find themselves displaced from employment without even vested rights in their pension plans and face the almost impossible situation of locating employment at an advanced age.

The foreseeable future does not appear to hold any opportunities for an expansion of the labor force in this industry.

What are the answers?

Certainly there is no pat answer to such a problem, but there are ways and means of providing more employment and it is hoped that all interested parties will be afforded the opportunity to express their opinions to the Canadian Senate Committee.

Governments definitely have the responsibility of creating Study Committees and of bringing together the representatives

of industry and labor for an exchange of ideas and consideration of proposed remedies.

Further, the Federal Government which administers the Unemployment Insurance Act, must, without delay, review the legislation and give serious consideration to making the Fund actuarially sound by contributions, if necessary, from the general revenue fund.

In assessing industry, responsible consideration must be given to those workers employed in a particular industry.

Certainly a worker who has contributed a greater number of his productive years in a given industry is entitled to the consideration of being retained in that industry until retirement.

Having regard for the younger people who are and will be available to the labor market, all parties concerned must be prepared to move towards shorter work hours per week with a wage adequate to support the ever increasing standard of living in our country and labor itself must, as a matter of principle discourage the practice of so-called moonlighting or secondary jobs.

Let us hope that this Special Senate Committee will come forth with a comprehensive survey and recommendations that may be acted upon to alleviate this serious problem.

It might be well for individuals to take the opportunity of expressing their opinions in the form of letters to their respective Members of Parliament or to anyone in a responsible position who may lend a sympathetic ear.

NEWS & VIEWS From Canada & Abroad

WARNS OF AUTOMATION PROBLEM

The annual report of the Ontario Department of Welfare reveals disturbing estimates of the effects of automation in the coming years, particularly as they involve older workers, those 45 and over.

Deputy Minister J. S. Rand in presenting the report, predicted that, "Within the next decade automation in industry will possibly replace four out of five industrial workers through the development and use of robot machinery".

The steps suggested to prepare for such an eventuality correspond very closely with those which have been urged by the labor movement throughout Canada.

"If this prediction becomes a reality" says the report "there will be a radical need for the reduction in the work week, re-training of workers in other than industrial occupations and additional social security measures for the growing number who will not be acceptable within the labor force."

Dealing with the so-called older workers (45 and over) the Minister is concerned "as to present and future hazards... The opportunity for gainful employment by the older worker declines as his age increases. The person who has attained the age of 65 years has only the remotest chance of finding employment.

This virtually concedes the point pressed by the whole labor movement that the universal old-age pension should be payable at 65 instead of at age 70 as at present.

The concern of the government of this province and a special study now under way indicate that some kind of extended social insurance scheme will be part of the election program of all three political parties in the next elections.

* * *

ADVISES BOSSES TO GET TOUGHER

Canadian management has received some advice from an American "industrial relations consultant".

Kenneth Curtis (Mr. Big) of New York City told the National Office Management Association meeting in Montreal last week that should stop "coddling workers" and take a stronger anti-union stand.

"Employee happiness is bunk" declared "Mr. Big" "The first concern of management is efficiency and profits.

"Human relations training programs are just a waste of money" he added.

* * *

WOMEN SEEN TAKING MORE AND MORE JOBS

During the year ending March 31 1959 eight out of every ten workers added to the labor force in the United States was a woman, the U.S. Labor Department reports.

The department's experts predict that by 1970 there will be one woman with a job for every two men — a major reason being that the "mechanical age" in the home is freeing more and more housewives to look for paid work.

* * *

U.S. COURT UPHOLDS UNION ARBITRATION

When a collective bargaining provides that certain disputes shall be settled by arbitration, the company cannot run to court to block arbitration or to set aside the arbitrators award.

The United States Supreme Court laid down that rule last week in three cases involving employees represented by the United Steelworkers Union.

The Justices upheld the union's side against the companies, by 7 to 1 in two cases and by 8 to 6 in the third case.

* * *

ROGER MATHIEU RETURNS FROM I.L.O. CONFERENCE

"Certain employers who loudly complain of competition met with from industries where low labor costs prevail are entirely disinterested in changing the situation".

So declared Roger Mathieu, general president of the C.C.C.L. union upon his return from Geneva, Switzerland where he represented his union as technical councillor at the annual conference of the International Labor Organization.

Mr. Mathieu was chosen to act on a committee set up to study the reduction in weekly working hours said that employers formed a solid block in protest against any reduction in working hours for the workers.

* * *

WILL GO TO ARBITRATION TO SETTLE DIFFERENCES

Negotiations which were being held between Donohue Brothers of Clermont, Que., and the National Pulp and Paper Federation C.C.C.L., have reached an impasse and the union will apply for the setting up of an arbitration tribunal to regulate the dispute.

The union is demanding that the basic salary rate for the employees of Donohue Brothers be set at \$1.93 an hour instead of the present hourly rate of \$1.71.

The company has offered an increase of 15 cents an hour.

Corporation "Top Brass" Given Lush Salary Increases

If pay increases are to blame for prices — as management often claims — then industry caused a heap of inflation last year in the salaries paid to top executives in the United States.

That fact stands out in a study of salaries paid to officials in 1959 published last week by the conservative business magazine, U.S. News and World Report.

Based on reports filed with the Securities and Exchange Commission, the magazine reported that 104 of the 170 highest paid officials — or more than 60 per cent — got salary raises over the previous year.

Average pay for the top 170 increased from \$169,600 to 186,400 an average raise of about 10 per cent.

Also the study showed that more than half of the 644 top executives in 217 corporations drew yearly salaries of well over \$100,000.

Many drew over \$250,000 and a few were paid more than half a million. Giant General Motors had the first three top salaries. Its Chairman, Frederick G. Donner, received total compensation including bonus of \$670,350. President John F. Gordon, \$600,100,

executive vice president, Louis C. Goad, \$515,100. Gordon got a \$160,000 raise and Goad a \$145,000 boost.

Henry Ford II president of Ford Motors and Ernest F. Breech, chairman of the company each received total compensation of \$485,000 in 1959 — a whopping \$300,000 more than each was paid in 1958.

General Motors officials took the next four places in the salary parade with pay ranging \$437,300 to \$478,000.

Among others in the top brackets were Arthur B. Homer president of Bethlehem Steel Corporation \$407,785, John Drykstra, vice president Ford Motors \$401,667, William T. Gossett, vice president Ford Motors \$300,833, Hugh Robertson, Chairman Zenith Radio Corporation, \$389,547, J.W. Schwab, president of the United Merchants and Manufacturers, \$384,404, C.M. White, Chairman Republic Steel Corporation, \$375,570.

U.S. News pointed out the salaries listed were "before taxes", but it admitted that even the total compensation figures did not include "benefits" from expense accounts, pension plans or stock options, which get preferred tax treatment.

A Life Of Work, A Pension - And The End Is 'Skid Row'

"Some of these men looked forward all their lives to old age and retirement" said Salvation Army officer Frank Stillwell in Chicago the other day when talking with the press.

"Now forced to live on pensions in an inflated economy, this is all they can afford".

Stillwell was speaking of the estimated 2,500 elderly pensioners who live among the bums and derelicts, in the flophouses of Chicago's "Skid Row".

Almost none of the pensioners are alcoholics, according to Ronald Quinn head of the Salvation Army's Skid Row Mission.

"Their only weakness is age" Quinn said "Their problem is purely economic and their only real vice is that they want to live".